

COMPTE-RENDU DU BUREAU DU CST DU 10 juillet 2023

Le Bureau du CST s'est réuni le 10 juillet 2023 de 20 heures à 23 heures 30.

Étaient présents Aurora COSTA, Gérard MIQUEL, Coralie PERROCHAIN, Sun WAI SONG, Ghislain LOMBARD, Michel PAZOS, Michel RANSOU,

Alain LACASSIE, Françoise POUGET MOLINER était excusés, et Gégé MAUREL absent.

1 NOMBRE DES LICENCIÉS : 110 licenciés et 111 adhérents au titre de 2023.

2 FINANCES : 44 280 € en compte courant, 15 630 € en livret A, et environ 750 € en parts sociales. Aurora propose de déplacer depuis le compte courant vers le livret A environ 7 000 € pour atteindre le plafond de dépôt. Proposition acceptée.

La Mairie de TARBES nous a sollicités pour connaître nos demandes de subventions pour 2024. Après débat, il apparaît que la subvention de fonctionnement de 1 600 € est à demander, éventuellement actualisée, et que le renouvellement de matériel pourrait accompagner cette demande ; trois ou quatre octopus, trois ou quatre détendeurs, trois ou quatre blocs courts de 12 litres, un interphone pour le bateau (voir plus loin en 7). A affiner.

Redemander qqchose pour le compresseur semble audacieux... Préférence est donnée à la subvention pour le voyage des enfants à ROSAS.

Aurora COSTA va succéder à Michèle BEAUDRY dans l'habilitation bancaire au Crédit Agricole.

3 PREPARATION DE L' AG DU 23 SEPTEMBRE 2023 : le projet de budget pour 2023/2024 est présenté pour un total équilibré en dépenses et recettes de 40 570 €. Il a fait l'objet de menus ajustements depuis le Bureau du 6 juin précédent. Il n'y manque que l'assurance du compresseur, pour laquelle un devis va être demandé à AXA.

Marc POLENNE a déposé sa candidature pour participer au renouvellement de notre Bureau. Il reste une place, et nous avons l'été pour convaincre un second impétrant.

Un long moment est consacré à la mise à jour du tableau des prestations du Club en rapport du niveau des cotisations. L'idée est de faire un package de prestations dès le début de saison pour grouper et simplifier les encaissements, et de demander une cotisation spécifique pour des prestations jusque là gratuites, à savoir la bio, l'apnée et le nitrox.

La synthèse est jointe. Elle est destinée à être approuvée lors de l' AG.

Elle comprend des prestations sur devis, qui devront être acceptées au préalable par le Bureau au cas par cas. Cette procédure, nouvelle, met en évidence le vieillissement de nos statuts, qui datent de 2005, qui pèchent par la définition des organes du Club, l'attribution des responsabilités, l'acceptation des obligations des adhérents, etc... ? Ils devront faire l'objet d'une mise à jour lors de l' AG du 23 septembre 2023. Un projet (merci à Aurora d'y réfléchir) sera transmis par mail aux adhérents en même temps que les convocations et les autres pièces.

4 FOSSE A TOULOUSE : l' Argonaute, propriétaire de la fosse, a réuni ses clients (dont le CST, représenté par Gérard MIQUEL et Michel PAZOS) le 12 juin. Il apparaît que nous pourrions y accéder les samedis matin, à peu près dans les mêmes conditions financières, et que nous pourrions pour une dizaine d'euros acheter une sorte de carte de fidélité nous donnant une petite ristourne.

5 ACCES A PAUL BOYRIE : à la rentrée, nous serons attributaires des cartes d'accès. Il nous a été demandé de définir nos groupes, afin de répartir leur droit d'accès dans nos deux heures du mercredi... Après un très bref débat, il est confirmé que les adhérents du CST ne formeront qu'un seul groupe.

6 COMPRESSEUR : de profonds pour le MAKO, exit le BAUER, bienvenue au COMP'AIR. Il ne fait que douze mètres cubes / heure, mais il est là, et il fonctionne avec les tampons. M. BASCOU, de SIABA, doit être relancé pour fournir un matériel plus puissant et qui fonctionne, quitte à payer un peu plus. Il doit également produire un devis de modernisation / gros entretien de la rampe.

7 BATEAU : Franck FALCONE s'est porté volontaire pour s'assurer de sa disponibilité et de son entretien.

Quelques travaux sont encore à prévoir, dont les feux de signalisation, les turbines de pompe, le chargeur de batterie, le sondeur (à finaliser avec USHIP à HENDAYE, à présent que nous savons que la sonde est OK) et un interphone avant/arrière entre le poste de pilotage et la plage de mise à l'eau.

8 HABILITATIONS A L'UTILISATION DU BATEAU ET DU COMPRESSEUR : elles sont validées en produites en pièce jointe ,

9 QUESTIONS DIVERSES :

9-1 Formation d'initiateur : Florian DAVEAU demande qu'elle soit reprise. Michel PAZOS s'y engage.

9-2 TIV : Jean BEAUDRY et Nicolas DIVETAIN persistent à tangenter la réglementation. Après examen des textes et contact avec le référent TIV, il apparaît qu'ils doivent remettre au Club les fiches d'inspection et les fiches d'enregistrement pour leurs blocs personnels. Ils vont être contactés par courrier. A défaut de réponse dans le délai prescrit, leurs blocs seront sortis des registres du CST.

9-3 CODES : il y a lieu de changer les codes d'accès aux diverses applications utilisées par le Club.

9-4 : SORTIES SPECIALES AVEC LE BATEAU : Coralie demande que le Club puisse organiser avec le bateau des sorties qui aillent au-delà de nos lieux et horaires habituels sur HENDAYE et ses environs. Cette proposition est acceptée, et donnera lieu à une tarification sur devis pour tenir compte de la consommation de carburant.

PERMANENCES A VENIR

En juillet et août, pas de permanence, sauf si des volontaires disponibles en tiennent s'ils le souhaitent.

2 septembre 2023 Ghislain LOMBARD

Prochain Bureau mardi 5 septembre 2023 à 20 heures

Dressé le 11 juillet 2023

Sur les notes de Coralie PERROCHAIN

Michel RANSOU